

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le cinq février,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de M. GENTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-neuf janvier deux mil vingt-six

PRÉSENTS : MM.GENTY/LIBERO/CORRADINI/REBOULET/RABIER/RULLIERE/CHOUCHANE/CHERVEL/BEAUVEIL/CHARBIN/ROYE/BENHALLA/ULL/ROUCAUTE/NIVON/ABMESELELEME/PICARD/BILLET/PERILLARD/VINGERDER/HAMMADI/LACONDEMINE

POUVOIRS : MM FABBRI A GENTY/NOTTEGHEM A CORRADINI/FERNANDEZ A ULL/MALLET A CHERVEL/THOMMES A LIBERO

ABSENT : M.GAY

N° 26/01/01

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice l'Exil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a eu lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Sur proposition du Maire,

Délibère

Article unique :

Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 5 février 2026



Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 06/02/2026
Et de la notification ou publication du 06/02/2026